

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 16 septembre 2010

Mesdames Thérer, Echevine, Christophe et Poncin, conseillères communales et Messieurs Leclère et Cornet, Conseillers communaux sont absents et excusés

À l'unanimité décide d'approuver la modification budgétaire ordinaire n°4 se présentant comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Modification budgétaire précédente	7.318.462,97	4.570.536,08	2.747.926,89
Augmentation	96.593,51	102.398,29	-5.804,78
Diminution		56.296,62	56.296,6
Résultat	7.415.056,48	4.616.637,75	2.798.418,73

À l'unanimité décide d'approuver la modification budgétaire extraordinaire n°5 se résumant comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Modification budgétaire précédente	2.598.133,07	2.598.133,07	
Augmentation	378.823,35	394.245,64	-15.422,29
Diminution	158.473,69	173.895,98	15.422,29
Résultat	2.818.482,73	2.818.482,73	

une provision de 2.800,00 € au service ordinaire et destinée à apurer les recettes de taxes qui sont déclarées irrécouvrables.

À l'unanimité décide de solliciter un prêt à long terme dans le cadre du Plan Marschall pour la Wallonie décidé par le Gouvernement Wallon dans le cadre d'assainissement des sites peu ou très pollués mis en place par le biais de la Société S O W A F I N A L (a n c i e n n e gendarmerie).

À l'unanimité décide d'octroyer un subside de 250 € pour l'année 2010 à Monsieur Laurent Georges, sportif cycliste, dans le cadre de ses activités de compétition cycliste.
À l'unanimité décide d'approuver le

décompte final des travaux d'entretien extraordinaire de la voirie en 2009 au montant de 204.151,48 €

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final des travaux de réfection des voiries principales de Chéoux et Nohaipré au montant de 106.153,07 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final des travaux de réparation des dégâts d'hiver au

montant de 193.233,90 TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver les travaux supplémentaires à réaliser dans le cadre de la restauration du parvis et du mur d'enceinte du cimetière de Chéoux au montant total de 42.326,89 € TVAC et d'accorder un délai complémentaire de 30 jours à l'entrepreneur.

À l'unanimité décide d'approuver l'avenant n°1 aux travaux d'entretien extraordinaire de la voirie 2010 au montant de 19.732,32 € TVAC et d'accorder un délai complémentaire à la SA SOCOGETRA de 5 jours ouvrables.

À l'unanimité décide d'approuver le

devis de déplacement du câble haute tension à la rue du château de Rendeux-Haut au montant de 9.503,212 € dont 7.982,70 € à charge de la commune de Rendeux.

À l'unanimité décide d'approuver le plan général de sécurité établi par Monsieur Denis Bonjean dans le cadre du dossier de rénovation de la toiture de la Maison communale.

À l'unanimité décide de solliciter de Monsieur le Ministre de la Région wallonne la liquidation des subsides promis pour le Devis B 1810.

À l'unanimité décide de solliciter de Monsieur le Ministre de la Région wallonne la liquidation des subsides promis pour le Devis B 1811.

À l'unanimité décide des conditions de la vente de bois du 15 octobre.

À l'unanimité prend connaissance des arrêtés du Bourgmestre et des autorisations de chantier.

À l'unanimité décide d'accepter pour cause d'utilité publique une parcelle sise Rendeux 4e division section C n° 645/B de 5 a 19 ca.

À l'unanimité décide d'approuver la décision de vendre de gré à gré à Monsieur et Madame G. Picard-Noël une partie de parcelle communale cadastrée section C n°308 pie et 311/03 pie soit 381 m² pour un prix total de 1905 €.

À l'unanimité décide d'autoriser Madame A. Nicloux et Monsieur A. Crombez à revendre le terrain (lot 7) du lotissement de Chetenne aux conditions énoncées dans la délibération du Collège du 03/09/2010.

À l'unanimité décide de fixer les conditions de recrutement d'un coordinateur accueil temps libre à mi-temps.

Huis-clos

À l'unanimité prend connaissance du résultat de l'enquête publique et émet un avis favorable sur la cession gratuite à la Province de Luxembourg d'une superficie de 58m² issus de la parcelle sise 3e Division, section A n° 902/B.

À l'unanimité décide de remplacer les ordinateurs des bureaux du Bourgmestre et de la Secrétaire communale au montant estimatif et indicatif de 3.000 € TVAC et d'approuver le cahier spécial des charges.

À l'unanimité ratifie les délibérations du Collège communal portant désignations, octroi de congé aux enseignants de l'école communale de Rendeux.

À l'unanimité agrée la désignation de Mademoiselle Cindy Lesuisse, maître spécial de religion catholique, en remplacement de Madame Martine Grogna en congé de maternité.

À l'unanimité décide de placer Madame A-F Monseur en disponibilité avec effet au 01/09/2010

À l'unanimité décide de placer Madame V. Dalcette en disponibilité à raison de 6 périodes avec effet au 01/09/2010.

À l'unanimité décide de mettre à la disposition du PO de l'école communale de Rendeux Madame A-F Monseur jusqu'au 30/09/2010. toutefois, Madame Monseur obtient un congé pour 5 périodes.

À l'unanimité décide de mettre à la disposition du Pouvoir Organisateur de l'école communale de Rendeux Madame Dalcette durant le mois de septembre.